

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 03/10/2015
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)
Synonymes : Thermomelt® HEAT-STIK Marker 954 °C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
STOT RE 1 H372
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H332 - Nocif par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
trisodium hexafluoroaluminate	(n° CAS) 15096-52-3	68.62 - 72.23	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 2, H411
Styrene, oligomers	(n° CAS) 9003-53-6	7.70	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Structures et les contenants par pulvérisation d'eau adjacents sympas pour protéger et prévenir l'inflammation. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Poussière des gants imperméables. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Poussière des gants imperméables. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide. Éviter de générer de la poussière.
- Procédés de nettoyage : Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières, fumées.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Styrene, oligomers (9003-53-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2.5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Prévoir une ventilation locale des systèmes de transfert fermés pour minimiser l'exposition.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Poussière des gants imperméables.
- Protection oculaire : Dans le cas de la production de poussières: lunettes de protection.
- Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.
- Protection contre les dangers thermiques : Vêtements anti-feu doit être utilisé lors de la manipulation à l'état fondu.
- Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 954 °C / 1750 °F
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1
Solubilité	: Produit partiellement soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Rayons directs du soleil. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

ATE CLP (poussières, brouillard)	2.077 mg/l/4h
----------------------------------	---------------

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Styrene, oligomers (9003-53-6)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	
Symptômes/lésions après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.
Voies d'exposition probables	: Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)	
CL50 poisson 1	42.5 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport	: UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate), 9, III
N° ONU (DOT)	: UN3077
Désignation officielle de transport (DOT)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate)
Department of Transportation (DOT) des classes de danger	: 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur

ADR

Description document de transport	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate), 9, III, (E)
-----------------------------------	--

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate)
Groupe d'emballage (ADR) : III
Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 3077
Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate)
Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG) : III

Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 3077
Désignation officielle de transport (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trisodium hexafluoroaluminate)
Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA) : III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Styrene, oligomers (9003-53-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e., Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).
--------------------------	--

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Styrene, oligomers (9003-53-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Styrene, oligomers (9003-53-6)

Listed on the EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).
Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
All ingredients are listed in the Domestic Substances List (DSL).

15.3. Les réglementations américaines

trisodium hexafluoroaluminate (15096-52-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Document original.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 1750 °F (954 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Sources des données	: ACGIH 2000. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessible à: http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT_classifi.html . ESIS (European chemical Substances Information System; accessible à: http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla . European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessible à http://echa.europa.eu/ . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessible à http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ATE: Estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) nombre. CLP: Classification, étiquetage, emballage. EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai. GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistantes, bioaccumulables, toxiques. STEL: À court terme de limites d'exposition. TSCA: Toxic Substances Control Act. TWA: Temps Poids moyen.
Autres informations	: Aucun(e).

danger pour la santé NFPA

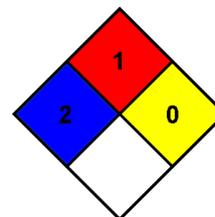
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une
invalidité temporaire ou des blessures résiduelles
éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se
produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions
d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6397 Emerald Pkwy.
Suite 200
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit